

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la déclaration d'utilité publique et parcellaire, la dérivation d'eaux souterraines, l'instauration de périmètres de protection, l'autorisation environnementale de prélèvement d'eau et la mise à disposition de l'eau destinée à la consommation humaine concernant le captage « la Clouterie » situé sur la commune de

LA FERTÉ EN OUCHE

présentée par le SIAEP de la Trigardière :

du lundi 22 avril 2024 à 9h00 au vendredi 24 mai 2024 à 17h00
dans la commune de LA FERTE EN OUCHE

La commissaire enquêteur est Mme Marie-Rose ZEYMES. En cas d'empêchement de la commissaire enquêteur titulaire, M. Daniel HUGUET est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- à la mairie de LA FERTÉ-EN-OUCHÉ sur support papier aux jours et heures d'ouverture,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'ARS de Normandie Délégation départementale de l'Orne • Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex Tél 02.31.70.96.96

Toute personne peut dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

- Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Afin de recevoir les observations du public, la commissaire enquêteur siègera à la mairie de :

LA FERTÉ-EN-OUCHÉ

lundi 22 avril 2024	De 9h00 à 12h00
jeudi 2 mai 2024	De 9h00 à 12h00
mardi 7 mai 2024	De 9h00 à 12h00
mercredi 15 mai 2024	De 14h00 à 17h00
vendredi 24 mai 2024	De 14h00 à 17h00

- Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :
- soit en les adressant à la mairie de LA FERTÉ-EN-OUCHÉ, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 6 rue du Château – La Ferté Fresnel 61550 LA FERTÉ EN OUCHE
- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête (DUP & parcellaire) déposés en mairie de LA FERTÉ-EN-OUCHÉ et mis à la disposition du public
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5270>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie de la FERTÉ-EN-OUCHÉ.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de la FERTÉ-EN-OUCHÉ ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.